Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026161-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/161 **Séance du 17 novembre 2026** Feuillet n° 211

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

1.2 Commande publique - Délégation de service public
Approbation de l'avenant de prolongation du contrat de concession de service public pour la gestion du marché hebdomadaire

Xavier Coadic rappelle au Conseil municipal que le contrat de concession de service public arrivera à son terme le 31 décembre 2026.

Il précise que s'agissant d'un service public local, le Conseil municipal doit préalablement se prononcer sur le mode de gestion, soit en gestion directe, soit en gestion déléguée.

Compte tenu des délais nécessaires pour engager une consultation dès lors que le mode de gestion a été approuvé, le marché de concession de service public ne pourra matériellement pas être attribué au 1er janvier 2027.

Dans ce contexte, il est proposé de prolonger par avenant le contrat avec la société Les fils de Madame Géraud SAS. Par ailleurs, considérant le délai nécessaire pour consulter les entreprises et négocier les conditions du contrat, et afin d'éviter une transition entre deux gestionnaires, dans l'hypothèse d'un changement de titulaire de ce marché, au début de la saison estivale, il est proposé de prolonger le contrat pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2027.

Les autres conditions du contrat initial restent inchangées.

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- *Vu les points 1° et 6° et 7° de l'article 32 du contrat de délégation de service public et le point 1° de l'article L3135-1 du Code de la Commande Publique ;*
- *Vu le contrat de concession de service public avec la société Les fils de Madame Géraud, dont le terme est fixé au 1e31 décembre 2026 ;*
- *Considérant les délais nécessaires pour procéder à la consultation des entreprises, puis à la négociation du contrat.*

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet d'avenant tel qu'il figure en annexe des présentes ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document s'y apportant

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE